

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 JUILLET 2017

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 18 juillet 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 5 juillet 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-51

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. COUTURIER

OBJET

CREATIONS ET
SUPPRESSIONS
D'EMPLOIS PERMANENTS
ET CREATIONS D'EMPLOIS
NON PERMANENTS

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX (par proc. à M. TOLLET), M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à M. JOINT), M. MANINI, M. COUTURIER, M. DIALLO (par proc. à Mme WEBANCK), Mme BREMOND (par proc à Mme HAMPARSOUMIAN), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à Mme MAINAND à partir du vote sur procès-verbal), M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. CHAVANE (par proc. à M. JOUBERT), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme CARRET), M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. THEVENOT), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA (par proc. à M. MATTEUCCI), M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. MANINI), Mme ROQUES (par proc. à M. COUTURIER), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. TAKI jusqu'au N° 2017-44), M. ANDREO, Mme BLACHERE (par proc. à Mme CRESPIY)

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE MAIRE

Par délibération N°2017-37 du 27 mars 2017, le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs de la Ville.

Afin de prendre en compte les divers mouvements du personnel (retraite, mutations, reclassements, avancements, promotions), il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois.

Les augmentations de temps de travail et les suppressions de postes ont été soumises pour avis aux membres du Comité technique lors de sa séance du 3 juillet 2017.

Les avancements de grades et promotions internes ont été approuvés par les Commissions administratives paritaires le 3 juillet 2017.

CREATIONS D'EMPLOIS

SERVICE	NOMBRE	GRADE	DATE D'EFFET	MOTIFS
DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES	1	Directeur général adjoint	01/08/2017	
DIRECTION GENERALE ADJOINTE FAMILLE	1	Attaché hors classe	01/08/2017	Avancement de grade
RAF FAMILLE	1	Attaché principal	01/01/2017	Avancement de grade
RAF ATTRACTIVITE	1	Attaché principal	01/01/2017	Avancement de grade
EDUCATION	1	Attaché	01/08/2017	Promotion interne
PISCINE	1	Attaché	01/08/2017	Promotion interne
BIBLIOTHEQUE	2	Assistant de conservation	01/01/2017	Promotion interne
VIE ASSOCIATIVE	1	Rédacteur principal de 1ère classe	01/08/2017	Avancement de grade
POLICE MUNICIPALE	1	Brigadier chef principal	01/08/2017	Avancement de grade
POLICE MUNICIPALE	1	Brigadier chef principal	01/08/2017	Recrutement suite à une mutation
POLICE MUNICIPALE	1	Gardien-Brigadier	01/08/2017	Recrutement suite à mutation
PETITE ENFANCE	1	Puéricultrice de classe normale	21/08/2017	Recrutement suite à un départ
PETITE ENFANCE	3	Adjoint technique	01/09/2017	Intégration des assistantes maternelles dans les crèches collectives
PETITE ENFANCE	2	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	01/09/2017	Recrutement suite à départ
PETITE ENFANCE	1	Directrice de crèche - Temps complet – Article L122-12 Code du Travail	01/09/2017	Augmentation de temps de travail
PETITE ENFANCE	1	Directrice de crèche - Temps complet – Article 9 Loi 2001-2	01/09/2017	Augmentation de temps de travail
PETITE ENFANCE	1	Infirmière en soins généraux de classe normale – Temps non complet 28h/se	01/09/2017	Augmentation de temps de travail

PETITE ENFANCE	1	Auxiliaire de puériculture – Temps complet Article 9 Loi 2001-2	01/09/2017	Augmentation de temps de travail
PETITE ENFANCE	1	Auxiliaire de crèche – Temps complet Article 9 Loi 2001-2	01/09/2017	Augmentation de temps de travail
EDUCATION	1	Adjoint administratif	01/09/2017	Recrutement en cours suite à départ en retraite
COMITE	1	Adjoint administratif principal de 2ème classe	01/08/2017	Avancement de grade
CAF DGS	1	Adjoint administratif principal de 2ème classe	01/08/2017	Avancement de grade
DIRECTION GENERALE ADJOINTE PROXIMITE	1	Ingénieur	01/08/2017	
BIBLIOTHEQUE	1	Adjoint du patrimoine – Temps complet	01/08/2017	Augmentation de temps de travail
BIBLIOTHEQUE	1	Adjoint administratif – Temps complet	01/08/2017	Augmentation de temps de travail

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

A compter du 1^{er} septembre 2017, il est proposé les suppressions des postes suivantes :

SERVICE	NOMBRE	GRADE	OBSERVATIONS
PETITE ENFANCE	4	Assistante maternelle	Intégration dans un nouveau grade suite à la fermeture du SAF
PETITE ENFANCE	1	Auxiliaire de puériculture Article 9 Loi 2001-2	Décès
PETITE ENFANCE	1	Auxiliaire de puériculture Article L122-12 Code du Travail	Démission
PETITE ENFANCE	1	Directrice de crèche – Temps non complet 28h/se Article L122-12 Code du Travail	Augmentation de temps de travail
PETITE ENFANCE	1	Directrice de crèche - Temps non complet 28h/se – Article 9 Loi 2001-2	Augmentation de temps de travail
PETITE ENFANCE	1	Infirmière en soins généraux de classe normale – Temps non complet 24h30/se	Augmentation de temps de travail
PETITE ENFANCE	1	Auxiliaire de crèche – Temps non complet 28h/se Article 9 Loi 2001-2	Augmentation de temps de travail
PETITE ENFANCE	1	Auxiliaire de puériculture – Temps non complet 28h/se Article 9 Loi 2001-2	Augmentation de temps de travail
EDUCATION	1	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Retraite

POLITIQUE CULTURELLE	1	Directrice Article 9 Loi 2001-2	Retraite
SIMPLICITE	1	Secrétaire comptable Article 9 Loi 2001-2	Retraite
BIBLIOTHEQUE	1	Adjoint du patrimoine – Temps non complet 28h/se	Augmentation de temps de travail
BIBLIOTHEQUE	1	Adjoint administratif – Temps non complet 30h/se	Augmentation de temps de travail

CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, et conformément à l'article 3 - 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il est proposé au Conseil Municipal de créer, pour l'année scolaire 2017-2018, les emplois non permanent suivants :

- Affaires culturelles

2 postes d'adjoints d'animation rémunérés, sur état d'heures, sur la base de l'indice brut 352 indice majoré 329. Ces personnes seront notamment chargées des visites guidées de la Chapelle.

- Police municipale

20 postes d'auxiliaires de sécurité dans les groupes scolaires, sur le grade d'adjoint technique, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon, indice brut 347, indice majoré 325.

Ces agents seront chargés d'assurer la mission de surveillance des entrées et sorties des écoles pendant les périodes scolaires, à raison de 12 heures par semaine pour les écoles privées et 17h30 pour les écoles publiques, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Ces agents pourront effectuer, en dehors des plages horaires citées ci-dessus, des heures complémentaires, dans différents services en fonction des nécessités de service et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

- Périscolaire

180 postes d'animateurs, soit en équivalent temps plein 26, dans les différents groupes scolaires, en fonction du nombre d'enfants, pour assurer la surveillance et l'animation des différents temps périscolaires :

- la pause méridienne incluant le temps du repas,
- les ateliers éducatifs « Déclics »,
- les garderies périscolaires,
- les études surveillées.

En complément des agents permanents de la Ville affectés sur ces missions, des agents vacataires recrutés par la Ville ou des personnels enseignants pourront intervenir. Ils seront rémunérés au moyen d'indemnités fixées dans le respect des taux horaires maximaux arrêtés par Monsieur le Préfet du Rhône en application du décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 modifié, du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 modifié et de l'arrêté du 11 janvier 1985 fixant le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par certains personnels enseignants à la demande et pour le compte des collectivités locales, conformément au tableau joint en annexe.

Ces taux seront réévalués automatiquement en fonction des augmentations des rémunérations des personnels civils et militaires de l'Etat et des personnels des collectivités territoriales, et du salaire minimum interprofessionnel de croissance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
à la majorité, par 42 voix pour et 1 abstention,

- APORTE

au tableau des effectifs les modifications concernant les emplois permanents et les créations d'emplois non permanents ci-dessus mentionnées,

- FIXE

la grille de rémunération conformément au tableau joint en annexe du présent rapport pour l'année scolaire 2017/2018,

- DIT

que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 18 juillet 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET